

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 mai 2016

Communiqué de presse

Alerte sécheresse Restrictions de l'usage de l'eau

La cellule sécheresse de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature s'est réunie le 28 avril 2016 pour faire un point sur la ressource en eau en cette période de carême.

Il en ressort qu'après un début d'année relativement pluvieux, le mois d'avril a vu un déficit pluviométrique important. L'absence de pluie de ces derniers jours (12 jours dans le sud et 6 dans le nord), ajouté aux températures élevées et leurs effets sur l'évapotranspiration, a engendré une situation déficitaire sur de nombreux cours d'eau (La Lézarde, Rivière Blanche, Petite Rivière, Rivière des Coulisses, Petite Rivière Pilote...). Ainsi, si le secteur nord de l'île reste temporairement préservé, les débits des rivières sur le centre et le sud de l'île ont franchi les seuils d'alerte depuis plusieurs jours.

Afin de préserver la ressource eau, il a été décidé de porter la Martinique en zone d'alerte sécheresse. Pour garantir la distribution de l'eau à chaque usager, il est nécessaire de limiter les consommations. Ainsi, les mesures d'interdiction suivantes, sans incidence sur la santé, la sécurité publique ou l'activité économique, sont instaurées à partir de ce jour :

- l'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts et terrains de sport ;
- le lavage des véhicules hors des stations de lavage spécialisées et des bateaux dans les aires portuaires ;
- la vidange et le remplissage complets des piscines.

Par ailleurs, des tours d'eau seront établis pour les prélèvements agricoles effectués dans le centre et le sud de l'île. Il sera notifié à chaque préleveur concerné les modalités de prélèvement qui lui seront prescrites.

Les usagers martiniquais sont par ailleurs invités à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

S.M.D.S Nord Atlantique	05 96 69 54 74	smds.fr
S.M.D.S.- Schoelcher	05 96 71 15 45	
S.M.E	05 96 51 80 51	smeaux.fr
ODYSSI	05 96 71 20 10	odyssi.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Enfin, il est rappelé d'une manière générale la nécessité d'économiser l'eau, et en conséquence :

- de ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- de limiter le remplissage des piscines ;
- de récupérer l'eau pour arroser le jardin ;
- de vérifier et repérer éventuellement les fuites de robinets ou de chasse d'eau, etc.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/